

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2025.

Convocation du 19 septembre.

Ordre du jour :

- Proposition et devis pour la gestion du cimetière par un expert AGEF.
- Présentation des 3 devis pour le choix de l'entreprise concernant le parking mairie.
- Location du logement 28B avenue de la République.
- Devis remplacement ordinateur Bibliothèque.
- Questions diverses.

Présents : Mmes BOUCAUD Martine, LAMOTHE Micheline, SORIN Martine, GUILLE Florence, MM. BOISNARD Vivien, BRET Wilfried, CHAIGNIER Nicolas, CAMUS Thierry, OVIDE Bruno, BROCHON François, ROY Didier, CHERAT Patrick.

Absents excusés : Mme FONTAINE Nathalie, M. NOEL Régis, BELAUD Bernard.

Secrétaire : Mme GUILLE Florence.

Président de séance : M. CHERAT Patrick.

Ouverture de séance à 21h00.

Le procès-verbal de la réunion du 26 août 2025 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Proposition d'un devis pour la gestion du cimetière par un expert.

Un conseiller technique Expert AGEF du groupe ELABOR nous a fait une proposition et présenté un devis pour une assistance à la gestion du cimetière. Le Conseil Municipal a pris connaissance des missions que l'on nous propose et, compte tenu que notre personnel dirige et gère jusqu'à présent très bien cet espace public, décide, vu le montant de 14 901,12 € TTC pour la première année et la mise en place des saisies pour le dossier, de ne pas donner suite à cette offre.

Présentation des devis pour le choix de l'entreprise concernant la création du parking mairie.

Trois entreprises ont répondu à notre demande pour que nous obtenions un devis pour la création d'un parking végétalisé qui pourra offrir du stationnement lors des manifestations importantes, à l'occasion d'un mariage, d'un enterrement, réunion ou tout autre événement.

Le Syndicat de voirie (SDV17) nous propose de passer une convention pour la mise en œuvre de cette opération. Une enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération a été estimée, selon un ratio global au m², à 80 000 € HT.

A cela s'ajoute plusieurs rémunérations :

La rémunération concernant la réalisation de l'esquisse et la production de la notice de présentation du dossier au service de l'ABF. Forfait 2 025,00 € HT.

La rémunération concernant la réalisation du « PRO ». Forfait 2 325,00 € HT.

La rémunération concernant la réalisation du dossier d'instruction. Forfait 1 500,00 € HT.

La rémunération du maître d'œuvre fixée à 2,40 % HT pour les missions EXE et AOR.

Autres frais : des missions complémentaires par le SDV17 : 4 585,00 € HT.

L'entreprise COLAS : lecture faite en détail du devis présenté, il semble plus raisonnable. Le montant des travaux s'élève à 64 467,00 € HT. 4 lots d'options sont retirés du devis pour comparaison avec STPA :
Montant Total : 58 418,00 € HT.

L'entreprise STPA : le devis présenté semble mieux correspondre à notre attente. Après avoir pris connaissance en détail la désignation des travaux pour un montant de 42 148,75 € HT, le Conseil Municipal s'est positionné pour accepter l'offre de STPA.

La demande de subvention au titre des amendes de police sera présentée au Conseil Départemental. Elle devrait atteindre 60 % du montant des travaux HT.

Location logement du 28B av de la République.

Comme prévu, les travaux ont été exécutés dans l'appartement du 28B av de la République avant sa location. M. le Maire propose sa location à un jeune couple, il s'agit de M. FAIRE Steven et de Mme FREDON Laura. Le Conseil Municipal accepte de louer cet appartement à ce couple. Le montant du loyer est fixé à 330,00 € mensuel avec le dépôt d'une caution du même montant payable à la signature du bail à partir du 1^{er} octobre 2025. M. le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires pour la signature du bail.

Présentation d'un devis pour le remplacement de l'ordinateur de la médiathèque.

Le remplacement de l'ordinateur à l'accueil de la médiathèque est à envisager, pour cela 2 devis nous sont présentés par la société PM Informatique :

1 devis pour un ordinateur neuf avec une garantie fabriquant de 3 ans sur site dont 1 an sur site premier : Montant TTC 1 395,17 €.

1 devis pour un ordinateur d'occasion du même modèle : Montant TTC 864,00 €.

Ce sont 2 modèles PRO. Les devis comprennent la livraison, l'installation et le paramétrage. Selon l'avis de la Présidente de l'association, nous allons nous renseigner chez un autre fournisseur pour obtenir un prix plus attractif.

Questions diverses.

Proposition de convention avec AXA et la commune. Cela concerne des informations à communiquer aux habitants sur l'assurance complémentaire santé. Cette disposition a été validée par l'AMF de France, dans notre secteur deux agents sont mobilisés pour proposer des contrats avantageux à tous les publics. Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à cette démarche et ne souhaite pas au nom de la commune faire de la publicité pour quelconque assureur.

Toutefois, le Conseil accepte de mettre une salle à disposition pour une éventuelle réunion d'information aux habitants de la commune.

Demande d'autorisation de travaux sur le domaine public.

M. LONJARD Dylan nous a fait part de son intention de faire des travaux concernant l'accès à sa propriété rue de la Terrière. Il nous demande si nous acceptons qu'il puisse poser un enrobé à chaud le long de sa murette afin de permettre le stationnement des visiteurs. Ces travaux seront pris entièrement à sa charge. Le Maire et l'Adjoint délégué à la voirie se sont déplacés pour évaluer l'impact de ces travaux. Pas d'objection de la part du Conseil Municipal, ces travaux ne représentent aucune gêne à la circulation ni au déplacement piétonnier.

Parking vélos.

M. Bret nous fait part d'une demande des administrés pour mettre à disposition dans le bourg des parkings à vélos. Il s'agirait d'un équipement près des commerces, près de l'école et sur l'aire de repos. Le Conseil opte pour cette idée et décide de mettre en œuvre ces installations après avoir défini des emplacements.

Décors de Noël.

Une liste pour compléter les décors de Noël dans le bourg a été émise afin d'obtenir un devis.

St Cyr de France.

Une délégation se déplacera ce week-end pour son assemblée annuelle à St Cyr en Talmondaïs et St Cyr des Gats. Comme d'habitude, nous offrons des produits locaux qui seront dégustés par nos amis St Cyriens au moment du buffet le samedi soir.

Fin de séance à 22h45.

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Patrick CHERAT		Martine SORIN	
Didier ROY		Thierry CAMUS	
Micheline LAMOTHE		Nicolas CHAIGNIER	
Wilfried BRET		Florence GUILLE	
Vivien BOISNARD		Martine BOUCAUD	
Bernard BELAUD	Excusé	Nathalie FONTAINE	Excusée
François BROCHON		Bruno OVIDE	
Régis NOEL	Excusé		

Délibération prises :

- 2025 - 35 Contrat Location logement 28B
- 2025 - 36 Travaux Parking derrière la Mairie